

## Les bons réflexes!

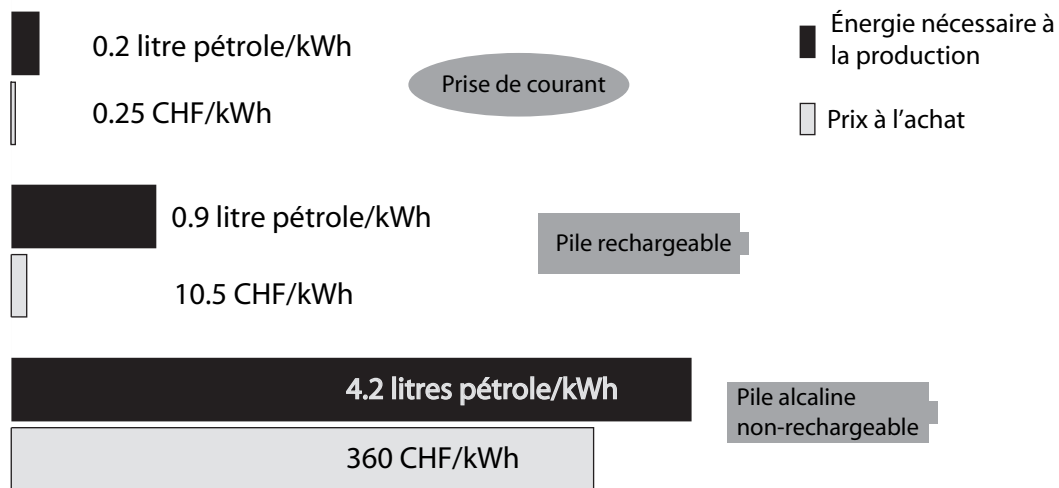
- Préférez un appareil qui fonctionne sur le secteur plutôt qu'avec des piles
- Utilisez des piles et accumulateurs rechargeables
- Déposez vos piles et accumulateurs dans les postes de collecte adaptés
- Lorsque vous jetez des appareils électroniques (réveils, jouets, gadgets, etc) n'oubliez pas qu'ils peuvent contenir des piles

## La consommation de piles en Suisse

Près de 3'800 tonnes de piles sont vendues chaque année en Suisse, un chiffre qui reste quasi constant au fil des ans. La majorité de ces piles sont des modèles non rechargeables, principalement des piles au manganèse alcalin (env. 68%) ou au zinc-carbone (env. 22%).

Pour leur fabrication, les piles non rechargeables nécessitent environ 50 fois la quantité d'énergie qu'on en retire pendant l'utilisation (piles alcalines). A contrario, le rapport est de 3 à 5 pour les accus rechargeables. Les accus de la nouvelle génération (NiMH) ont remplacé les modèles au cadmium (NiCd). Ils sont plus puissants et nettement moins toxiques pour l'environnement grâce à l'absence de cadmium.

## Tenez-vous au courant: utilisez le secteur!



*Rechargeables ou non, les piles et les batteries sont les intrus les plus polluants d'une poubelle. Elles contiennent une grande concentration de métaux lourds et de substances dangereuses à la fois pour l'environnement et la santé. L'impact de ces déchets spéciaux peut être minimisé simplement: les piles usagées doivent toujours être collectées séparément en vue de suivre une filière de recyclage appropriée. En résumé: jamais de piles dans les poubelles!*

**Dans le canton de Vaud, seuls deux tiers des piles sont collectées et recyclés!**

## Recyclage des piles

Depuis le début des années 2000, le canton de Vaud collecte environ 65% des 300 tonnes de piles consommées annuellement sur son territoire.

C'est un progrès encourageant par rapport au 20% collectés en 1990, mais ce n'est pas encore suffisant: l'objectif national est fixé à 80% de recyclage!

Conséquence principale: cadmium, plomb, mercure et zinc continuent à se concentrer dans l'environnement lorsque les piles sont abandonnées dans la nature et lorsqu'elles sont incinérées avec les ordures ménagères... Ceci met en danger la santé publique et les écosystèmes à très long terme.

Depuis 2001, une taxe d'élimination anticipée, comprise dans le prix d'achat, permet de financer le transport et le traitement écologique des piles et accumulateurs.

La filière de valorisation et de traitement permet de récupérer les métaux et les diverses matières premières, qui sont reconditionnés et remis sur le marché.

Sources: Office fédéral de l'environnement (OFEV). <http://www.environnement-suisse.ch>, Organisation d'intérêt pour l'élimination des piles (INOBAT), <http://www.inobat.ch>

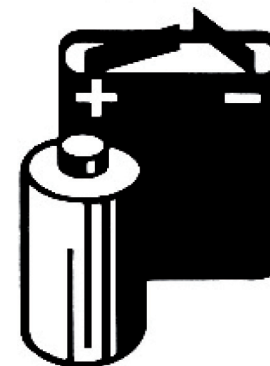
## Le saviez-vous?

- Il existe dans les bâtiments publics et dans les écoles des récipients prévus pour la collecte des piles usagées. Elles sont ensuite récupérées par la conciergerie et envoyées dans la filière de récupération.
- Si nécessaire, la division Immobilier du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL) peut vous fournir des conteneurs pour la récupération des piles dans votre service.
- Tous les commerces qui vendent des piles et des accumulateurs sont tenus de les reprendre gratuitement.
- Beaucoup de piles sont cachées, parfois dans des objets de marketing pointus comme les minis lampes de poches, les briquets-lumière ou les aimants lumineux....méfiez-vous et désossez-les avant de les jeter.
- La taxe d'élimination anticipée est de 3,20 francs par kilo de piles, ce qui correspond à environ 8 centimes pour une pile standard à 1.5 volts.

## Un geste...un impact!

**Utiliser des appareils alimentés par le secteur plutôt que par des piles**

Remplacer un appareil utilisant 4 piles alcalines non rechargeables tous les deux mois par un appareil équivalent fonctionnant sur le secteur permet d'**économiser l'équivalent de 0.4 kg de pétrole par an!**



## Contacts et renseignements

Service cantonal des eaux, sols et assainissement  
Tél. 021 316 75 00  
E-mail : [info.sesa@vd.ch](mailto:info.sesa@vd.ch)  
Internet : [www.dse.vd.ch/eaux](http://www.dse.vd.ch/eaux)

### Pour les collaborateurs de l'État de Vaud:

Service Immeubles, Patrimoine et Logistique  
Tél. 021 316 73 00  
E-mail : [info.sipal@vd.ch](mailto:info.sipal@vd.ch)  
Internet : [www.vd.ch/fr/organisation/services/meubles-patrimoine-et-logistique/](http://www.vd.ch/fr/organisation/services/meubles-patrimoine-et-logistique/)

## Le «Développement durable au travail» c'est:

- des infos pratiques pour agir à son échelle
- quatre thèmes: matériel de bureau, énergie, mobilité, santé-sécurité
- un site internet
- quinze fiches téléchargeables
- une mise à jour régulière
- un centre de compétences à votre service
- des écobilans et cycles de vie à disposition

Le développement durable nécessite l'engagement de tous!